EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2024_084 - POPULATION DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais souhaite proposer une activité estivale de projections de films en plein air nommée «Le Grand Ciné»,

Considérant l'opportunité d'obtenir une subvention pour financer cette manifestation auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire et de l'Allier,

DÉCIDE

Article 1: Les modalités de financement de la manifestation culturelle «Le Grand Ciné» pour 2025 sont approuvées suivant le plan de financement prévisionnel TT ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Désignation	Recettes
Prestataire de diffusion		Subventions	
Contrat de diffusion	30 000	CD71	6 000
Communication		CD03	1 000
Brochures / Banderoles	2 000	CR ARA	0
		CR BFC	0
Taxes		Autres	
SACEM	1 000	Recette billetterie (Gratuit)	0
		Autofinancement Le Grand Charolais	26 750
Autres			
Fournitures non stockées - alimentation	250		
Fournitures non stockées - Fournitures de petits équipements	500		
TOTAL	33 750 €	TOTAL	33 750 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Article 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 3 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 5 décembre 2024,

Gérald GORDAT Président du Grand Charolais